

4 ALBERT EMBANKMENT  
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire No 4234/Add.3  
8 juillet 2020

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI  
Organisations intergouvernementales  
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif

Objet : **Communication du Gouvernement de la République française**

Le Gouvernement de la République française a envoyé la communication ci-jointe, datée du 7 juillet 2020, en demandant qu'elle soit diffusée par l'Organisation.

\*\*\*





**Représentation Permanente  
de la France auprès de  
l'Organisation Maritime Internationale**

—  
**L'ambassadrice**

Londres, le 7 juillet 2020

RPOMI/L16/2020

Monsieur le Secrétaire général,

Lors de la "Journée des gens de mer", vous avez souligné le caractère unique et essentiel du travail accompli par les gens de mer. « Tout comme les autres travailleurs-clés, les gens de mer sont sur la ligne de front de cette lutte mondiale. Ils méritent notre reconnaissance. Mais ils ont aussi besoin d'une intervention humanitaire rapide et déterminée de la part des gouvernements, non seulement pendant la pandémie, mais en tout temps ».

Avec la pandémie Covid-19, les relèves d'équipage sont devenues difficiles à organiser du fait des obstacles aux déplacements imposés par les différents Etats. En effet, la fermeture des frontières, les difficultés d'obtention des visas, la réduction importante du nombre de vols commerciaux, la mise en place de quarantaines ont contribué aux difficultés de déplacements, ces dernières étant encore plus sévères pour les équipages.

Dans un premier temps, les armateurs ont souvent négocié une extension des durées d'embarquement. Avec le prolongement de la crise, la capacité à organiser des relèves d'équipage devient de plus en plus critique et constitue, pour les armateurs, un élément clé du choix des ports d'escale. Il est donc rapidement apparu la nécessité de prendre des dispositions visant à faciliter les relèves des équipages.

Monsieur Kitack Lim  
Secrétaire général de l'OMI  
4 Albert Embankment  
Lambeth,  
Londres SE1 7SR

L'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale du travail et la Commission européenne ont invité les Etats à faire reconnaître les marins comme travailleurs essentiels et à faciliter leur déplacement.

A ce jour, la situation est toujours critique : de nombreux gens de mer ont dépassé la durée prévue de leur contrat et peu de ports permettent réellement les relèves d'équipage.

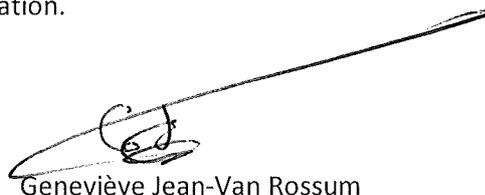
La France, consciente du sort parfois extrêmement difficile que rencontrent tous les gens de mer, a entendu les appels de la communauté internationale et a rapidement mis en place :

- une cellule de crise pour aider les armateurs français à surmonter les contraintes dues à la crise. Son rôle principal est d'appuyer et de suivre les demandes de relèves des armateurs à l'étranger. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur le réseau diplomatique français qui comprend 160 postes diplomatiques à travers le monde.
- une procédure visant à faciliter les relèves des équipages en France métropolitaine et outremer : publication d'une liste de ports où les relèves d'équipage des navires (quels que soient leurs pavillons), sont garanties, facilitation des déplacements des gens de mer (quelle que soit leur nationalité) depuis et vers les ports français, en métropole et en outre-mer.
- Dans ce dispositif, les outremer jouent un rôle essentiel compte tenu de leur implantation géographique à proximité de grandes routes commerciales.

En trois mois, au moins 510 relèves d'équipage ont été effectuées dans les ports français de métropole et d'outremer. Elles ont permis à au moins 5800 gens de mer de rentrer chez eux ou de rejoindre leur navire, quel que soit leur nationalité ou le pavillon du navire sur lequel ils sont embarqués. La cellule de crise a quant à elle assisté les armateurs français pour permettre à 500 gens de mer de débarquer ou d'embarquer.

Dans cette crise, l'appui des organisations internationales, en particulier celui de l'Organisation maritime internationale a été déterminant.

En vous remerciant de votre coopération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.



Geneviève Jean-Van Rossum

Courtesy translation

Mr Secretary-General,

During the “Day of the Seafarer”, you highlighted the unique and essential nature of the work carried out by the seafarers. “Just like other key workers, seafarers are on the frontline in this global fight. They deserve our thanks. But they also need -and deserve- a quick and decisive humanitarian action from governments everywhere, not only during the pandemic, but at all times.”

With the Covid-19 pandemic, crew changeovers became difficult to organise because of the travel restrictions put in place by governments. Indeed, the closure of borders, difficulties in obtaining visas, the significant reduction in the number of commercial flights and the introduction of quarantines contributed to travel difficulties, the latter being even more severe for crews.

Initially, shipowners often negotiated an extension of tours of duty. With the protracted crisis, the ability to organise crew changeovers has become increasingly critical. Those changeovers are, for shipowners, a key element in the choice of ports of call. The urgent need for arrangements to facilitate crew changeovers has soon become clear.

The International Maritime Organization, the International Labour Organization and the European Commission have called on States to recognize seafarers as key workers and to provide them with the necessary travel assistance open to all key workers.

To date, the situation is still critical: many seafarers have exceeded their period of service and few ports actually allow crew changeovers.

France, aware of the sometimes extremely difficult fate that all seafarers face, has heard the calls of the international community and has quickly put in place:

- a crisis centre to help French shipowners overcome the challenges caused by the crisis. Its main role is to support and follow up on the shipowners' requests for crew changeovers abroad. To do so, it relies in particular on the French diplomatic network, which includes 160 diplomatic posts around the world.
- a procedure to ease crew changeovers in mainland France and overseas: publication of a list of ports where crew changeovers (regardless of the flag of the ship) is guaranteed, facilitation of seafarers' travel (regardless of their nationality) to and from French ports, both in mainland

France and overseas.

- In this system, the overseas departments and territories play an essential role, given their geographical location near major trade routes.

In three months, at least 510 crew changeovers have taken place in French ports (mainland France and overseas). At least 5800 seafarers have been able to go home or join their ship, regardless of their nationality or the ship's flag. The Crisis centre has supported French shipowners to allow 500 seafarers to disembark or embark.

In this crisis, the support of International Organization and especially from the International Maritime Organization has been crucial.

I thank you for your cooperation and wish to express my highest consideration.

Geneviève Jean-Van Rossum